

# Expérimentation "Territoires zéro chômage de longue durée": conditions de réussite

## Déclaration du groupe de la coopération

L'avis souligne « l'insoutenabilité » du chômage de longue durée qui est à l'extrême opposé du développement soutenable. Il rappelle les effets dévastateurs sur les personnes privées d'emploi et leur entourage avec des effets collatéraux sur la santé, le logement, l'accès aux loisirs et à la culture, etc...Il nous alerte sur l'existence d'un halo du chômage et d'un phénomène de banalisation du chômage de longue durée : hétérogénéité croissante de la population concernée, aller-retour entre emploi et chômage, catégories administratives qui peinent à cerner ces réalités. De nombreux dispositifs existent, accumulés au fil des ans, mais les résultats produits sont incertains alors qu'une dynamique économique créatrice d'emplois peine à s'enclencher. Faut-il pour autant se résigner ?

Dans ce contexte, le caractère innovant du projet d'expérimentation « territoires zéro chômage de longue durée » a retenu toute l'attention du groupe de la coopération.

La dimension « micro territoire » nous semble tout d'abord l'échelle pertinente pour chercher des solutions innovantes en matière de création d'activités et d'emplois. Le chômage de longue durée présente en effet une dimension géographique très marquée, enraciné dans des territoires où la population concernée apparaît peu mobile, souvent en zones rurales. Pour compléter l'expérimentation, la sélection d'un territoire volontaire situé en zone urbaine serait tout à fait pertinente.

Nous sommes aussi attentifs à une démarche basée sur la valorisation des compétences des personnes durablement privées d'emploi. Les coopératives mesurent chaque jour ce qu'apporte l'implication des acteurs dans la prise en charge de leur propre devenir.

Nous partageons également la volonté d'inscrire ce projet dans une dynamique de développement d'activités nouvelles à l'échelle locale en s'appuyant sur l'économie réelle qui rassemble des acteurs d'horizon divers : artisans/commerçants, PME, ESS, agriculteurs, tous partagent des valeurs communes d'une économie au service des personnes et de la collectivité. Dans cet esprit, le caractère multi parties-prenantes, qui garantit l'implication de toutes les forces vives d'un territoire, nous semble une condition essentielle de la réussite. L'avis propose ainsi un pilotage fort au niveau local associant tous les acteurs territoriaux de l'expérimentation.

La méthode expérimentale est une approche raisonnée que pratiquent les coopératives. Il s'agit de tester une action sur une population restreinte et pour une durée déterminée afin d'évaluer son impact et de la généraliser si elle est jugée efficace. L'expérimentation est ainsi indissociable de l'évaluation. Notre assemblée a d'ailleurs souligné dans une étude récente combien les pratiques d'évaluation restaient insuffisamment utilisées en France. L'avis insiste avec pertinence sur l'importance du processus d'évaluation qui doit être distinct du pilotage du dispositif et reposer sur des critères précis.

Au final, l'avis a su trouver un subtil équilibre entre points de vigilance, conditions de faisabilité et soutien au projet d'expérimentation territoriale.

Faisant suite à la saisine du Président de l'Assemblée nationale, cet avis témoigne de la capacité de notre assemblée à répondre avec discernement à une question complexe ; c'est le fruit d'un travail collectif et d'un dialogue constructif entre les organisations qui structurent le CESE.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.